

## PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le vingt-deux mars, à 17 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 15 mars 2012,

Nombre de conseillers : En exercice : 17          Présents : 12          Votants : 13

Etaient présents : M. LE BILLER Joseph, MONFORT Guy, CONAN Jean, LE GOFFIC Jean-Paul, PRIGENT Jean-Jacques, LE GRAND Michel, TURUBAN Marcel, GUEGO Dominique, GUILLOU Loïc, PEDRON Jean-Yves, Mesdames JAMET Thérèse, GIMART Marie-Louise

Arrivées de : - Mme LE COQ Annyvonne à 18h30  
- M. TRICAUD Xavier à 18h40  
- M. ARZUL Pierre-Yves à 19 h00

Nombre de conseillers après 19h: En exercice : 17          Présents : 15          Votants : 16

Était absente : Mme PERROT Marie-Claire

Procuration : M. LE MASSON Yvon à M. GUILLOU Loïc,

Secrétaire de séance : M. GUILLOU Loïc,

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie - Secrétaire générale

### 2012.03.01-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2012 a été adopté à l'unanimité.

### 2012.03.02-COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2011 de la Zone Artisanale qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>	
Dépenses	76 800,00 €	1 795,00 €
Recettes	76 800,00 €	0,00 €

Le Résultat de Clôture de l'exercice 2011 est égal à zéro.

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Guy MONFORT, met au vote le Compte administratif 2011 de la Zone Artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte administratif 2011 de la Zone Artisanale.

### **2012.03.03-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DE LA ZONE ARTISANALE**

Monsieur JARRET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de la zone artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de la zone artisanale.

### **2012.03.04-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA ZONE ARTISANALE,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Considérant un déficit de fonctionnement de 1 795.00 €,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte l'affectation suivante :

**002** déficit antérieur reporté : 1 795,00 €

### **2012.03.05-BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA ZONE ARTISANALE**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2012 de la Zone Artisanale qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 5 295,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 de la Zone Artisanale.

### **2012.03.06-COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LOTISSEMENT BEG TY MEUR**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2011 du lotissement Beg Ty Meur qui s'arrête comme suit :

•	<u>Section de fonctionnement</u>	
	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	400 000,00 €	181 450,55 €
Recettes	400 000,00 €	0,00 €
Le déficit de clôture est de 181 450,55 €		
•	<u>Section d'investissement</u>	
	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	400 000,00 €	0,00 €
Recettes	400 000,00 €	0,00 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus M. MONFORT Guy, met au vote le Compte Administratif 2011 de Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2011 du Lotissement.

## **2012.03.07-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR**

Monsieur JARRET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Lotissement.

## **2012.03.08-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Considérant un déficit de fonctionnement de 181 450,55 €  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation suivante :  
. 002 (déficit antérieur reporté) : 181 450,55 €

## **2012.03.09-BUDGET PRIMITIF 2012 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2012 du Lotissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 610 000,00 €

- Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 330 000,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 du Lotissement.

## **2012.03.10-COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2011 de l'assainissement qui s'arrête comme suit :

- |          | <u>Section de fonctionnement</u> |                  |
|----------|----------------------------------|------------------|
|          | <b>Prévues</b>                   | <b>Réalisées</b> |
| Dépenses | 91 177,17 €                      | 81 766,83 €      |
| Recettes | 91 177,17 €                      | 93 224,58 €      |

L'excédent de clôture est de 11 457,75 €

- |          | <u>Section d'investissement</u> |                  |
|----------|---------------------------------|------------------|
|          | <b>Prévues</b>                  | <b>Réalisées</b> |
| Dépenses | 105 083,10 €                    | 26 915,13 €      |
| Recettes | 105 083,10 €                    | 108 248,55 €     |

L'excédent de clôture est de 81 333,42 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus Guy MONFORT, met au vote le Compte Administratif 2011 de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2011 de l'Assainissement.

## **2012.03.11-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur JARRET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'assainissement.

## **2012.03.12-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE L'ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Considérant un excédent de fonctionnement de 11 457,75 €

Considérant un excédent d'investissement de 81 333,42 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

. **001** (excédent antérieur reporté) : 81 333,42 €

. **002** (excédent antérieur reporté) : 11 457,75 €

## **2012.03.13-BUDGET PRIMITIF 2012 DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2012 de l'Assainissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 91 133,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 146 466,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 de l'Assainissement.

18h30 : Arrivée de Mme LE COQ Annyvonne - 18h40 : Arrivée de M. TRICAUD Xavier

## **2012.03.14-COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2011 de la commune qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 448 430,00 €	1 180 987,93 €
Recettes	1 448 430,00 €	1 492 890,37 €

L'excédent de clôture est de 311 902,44 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	2 602 541,28 €	1 544 486,78 €
Recettes	2 602 541,28 €	1 239 051,88 €

Le déficit de clôture est de 305 434,90 €

19h00 : Arrivée de M. ARZUL Pierre-Yves

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus Guy MONFORT, doit mettre au vote le Compte administratif 2011 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2011.

### **2012.03.15-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DE LA COMMUNE**

Monsieur JARRET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de la commune.

### **2012.03.16-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA COMMUNE**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Considérant un excédent de fonctionnement de 311 902,44 €,  
Considérant un déficit d'investissement de 305 434,90 €  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2011,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

- . 001 (déficit antérieur reporté) : 305 434,90 €
- . 1 068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 311 902,44 €

### **2012.03.17-TAUX D'IMPOSITION 2012**

La mise en œuvre du Budget Primitif 2012 suppose une recette fiscale de 635 000,00 €  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2012 :

	<b><u>Taux 2011</u></b>	<b><u>Proposition 2012</u></b>
T.H.	<b>14,93 %</b>	<b>14,93 %</b>
T.F.B.	<b>19,56 %</b>	<b>19,56 %</b>
T.F.N.B.	74,53 %	74,53 %

### **2012.03.18-BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE**

- *Subventions de la commune*

Le Maire présente au conseil municipal deux demandes de subventions.

Après avoir étudié les demandes et en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité décident d'accorder :

- Une subvention de 300,00 € pour le RASED,
- Une subvention de 250,00 € pour le don du Sang.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2012 de la Commune.

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 1 489 512,00 €
- Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 2 354 342,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 de la Commune.

## **2012.03.19- INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL : Commune**

Monsieur le Président, expose aux membres du Conseil Municipal que vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, considérant les services rendus par Monsieur LE MAGADOU Dominique, Receveur de Lézardrieux du 1er janvier au 29 février 2012, une indemnité de conseil peut lui être allouée pour toute la durée du mandat municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'allouer à Monsieur LE MAGADOU Dominique cette indemnité de conseil.

Monsieur le Président, expose aux membres du Conseil Municipal que vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, considérant les services rendus par Monsieur JARRET Marc, Receveur de Lézardrieux depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, une indemnité de conseil peut lui être allouée pour toute la durée du mandat municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'allouer à Monsieur JARRET Marc cette indemnité de conseil.

## **2012.03.20-COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU PORT DE PLAISANCE**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2011 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	871 503,69 €	831 334,74 €
Recettes	871 503,69 €	774 272,83 €

Le déficit de clôture est de 57 061,91 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 106 570,60 €	346 795,46 €
Recettes	1 106 570,60 €	699 322,93 €

L'excédent de clôture est de 352 527,47 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus Guy MONFORT, met au vote le Compte Administratif 2011 du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2011 du Port de Plaisance.

## **2012.03.21-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU PORT DE PLAISANCE**

Monsieur JARRET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion du port de plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du port de plaisance.

## **2012.03.22-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU PORT DE PLAISANCE**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Considérant un déficit de fonctionnement de 57 061,91 €  
Considérant un excédent d'investissement de 352 527,47 €  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les affectations suivantes :

- . 002 (déficit de fonctionnement reporté) : 57 061,91 €
- . 001 (excédent antérieur reporté) : 352 527,47 €

## **2012.03.23-BUDGET PRIMITIF 2012 DU PORT DE PLAISANCE**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2012 du port de plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 822 961,00 €
- Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 1 821 622,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 du port de plaisance.

## **2012.03.24- INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL : Port de Plaisance**

Monsieur le Président, expose aux membres du Conseil Municipal que vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, considérant les services rendus par Monsieur LE MAGADOU Dominique , Receveur de Lézardrieux du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2012, une indemnité de conseil peut lui être allouée pour toute la durée du mandat municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'allouer à Monsieur LE MAGADOU Dominique cette indemnité de conseil.

Monsieur le Président, expose aux membres du Conseil Municipal que vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, considérant les services rendus par Monsieur JARRET Marc , Receveur de Lézardrieux depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, une indemnité de conseil peut lui être allouée pour toute la durée du mandat municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'allouer à Monsieur JARRET cette indemnité de conseil.

## **2012.03.25- RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE : AVENANT AU MARCHE,**

M. le Maire expose aux membres du Conseil :

Vu les codes des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudiciaires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal du 10 novembre 2011,

Vu l'article 20 du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006,

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres du 20 mars 2012,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012 de la commune,

Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération « Restauration clocher de l'Eglise Saint Jean-Baptiste :

. Lot n°1

Attributaire : entreprise LEFEVRE adresse Z.I. La Ville Auvray PORDIC

Marché initial du 10 novembre 2011 – Montant : 60 489,83 € H.T.

Avenant n°1 – montant : 12 177,03 € H.T.

Nouveau montant du marché : 72 666,86 € H.T.

Objet : restauration de la pierre sommitale, des 7 assises hautes de la flèche, remplacement de la sphère flèche et des tourelles, sujétions techniques nécessaires et imprévisibles avant le début des travaux au sens de l'article 20 du décret 2006-975 du 1er août 2006.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### **2012.03.26 – AVENANT AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION PORTUAIRE RELATIF A LA CREATION D'UNE AIRE DE CARENAGE SUR LE PORT DE PLAISANCE,**

Rapporteur : Jean CONAN

Par délibération en date du 7 décembre 2009 la commission permanente du Conseil Général a décidé de clore l'instruction administrative préalable au projet de création d'une aire de carénage plaisance au port départemental. Un avenant au cahier des charges actant de cette nouvelle infrastructure a été rédigé par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au cahier des charges de la concession qui nous a été accordée par arrêté préfectoral du 14 septembre 1993.

### **2012.03.27 – MOTION RELATIVE A LA REUNIFICATION DE LA BRETAGNE**

#### **VŒU SUR LA RÉFORME TERRITORIALE ET LA RÉUNIFICATION DE LA BRETAGNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour et une abstention :

- exprime son intérêt pour le débat créé autour de la perspective de recomposition de certains territoires régionaux à l'occasion de la présentation du rapport Balladur sur la réforme territoriale, et s'il considère que cette perspective répond bien au cas de la Bretagne puisque le retour de la Loire-Atlantique dans sa région d'origine est une revendication toujours très forte et que dans les enquêtes d'opinion réalisées ces dernières années, la grande majorité des habitants des cinq départements bretons exprime le souhait de cette réunification.

- participe par l'adoption de cette délibération à une expression collective et solennelle, des conseils municipaux des 5 départements bretons en faveur de la Réunification administrative de la Bretagne.

- appelle le Président de la République, le gouvernement et mes parlementaires de toutes sensibilités politiques à prendre les initiatives nécessaires pour qu'à l'occasion du prochain débat parlementaire sur la réforme territoriale soient trouvées les solutions politiques, juridiques et administratives afin de permettre la réunification de la Bretagne,

- invite parallèlement les élus régionaux, départementaux et municipaux, les représentants consulaires et syndicaux, les responsables économiques et associatifs, les citoyens des actuelles régions Bretagne et Pays de la Loire, à échanger et à débattre, pour faciliter :
- d'une part, la réunification de la Bretagne avec 5 départements (Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique) afin de lui donner tous les atouts nécessaires au sein de l'Union européenne, avec une identité et une visibilité plus grandes et un potentiel économique et social plus fort,
- et d'autre part, l'affirmation de nouvelles régions limitrophes qui devront être définies dans le cadre d'une large réflexion associant tous les acteurs concernés, afin que soient trouvés pour chaque territoire de nouveaux équilibres, une plus forte cohérence et de solides perspectives de développement économique, social et humain.

Dans l'intérêt des habitants et des acteurs économiques et sociaux du Nord- Ouest, la nouvelle architecture régionale devra évidemment permettre, autant que nécessaire, la poursuite et le renforcement des actuelles coopérations interrégionales de proximité.

### **2012.03.28. QUESTIONS DIVERSES**

M. GUEGO Dominique évoque l'article paru dans la presse concernant les revendications des usagers plaisanciers de Pleubian et Lanmodez.

M. le Maire donne une explication : l'aire de carénage est payée par les usagers du Port de Plaisance.

Monsieur TRICAUD Xavier informe que suite à un mouvement de grève, la poste a été fermée. Des employés ont annoncé à M. TRICAUD que la poste serait fermée ou du moins deviendrait une agence communale dès le mois d'octobre. M. le Maire n'a reçu aucune information sur ce dossier

Monsieur Jean-Jacques PRIGENT a été contacté par la revue « Voiles et Voiliers » qui a réalisé des essais de bateaux à Lézardrieux. Il y aura un article dans « Voiles et Voiliers ».

La séance étant close est levée à 21h15